

Travail de nuit : l'apprentissage otage de l'idéologie

Autor(en): **Schwaab, Jean Christophe**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1692

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'apprentissage otage de l'idéologie

La protection des jeunes salariés subit les attaques du patronat. Obnubilé par ses intérêts à court terme, il néglige la formation professionnelle qui devrait également assurer son avenir.

S'il y a une idéologie qui met toutes les associations patronales d'accord, c'est bien la flexibilité du travail à tout prix. Leur tentative en 1996 de plier la loi sur le travail (LTr) à leur volonté s'étant soldée par un lourd échec en référendum, les milieux économiques n'ont de cesse de s'en prendre par petits morceaux à la protection des travailleurs. Autant ils accusent systématiquement socialistes et syndicats de «s'arque-bouter sur des positions idéologiques», autant leurs plans de flexibilisation de la LTr par saucissonnage ne souffrent aucune discussion. Lorsqu'il s'agissait d'élargir l'ouverture dominicale des commerces des gares, une obligation de la Convention collective de travail eût permis d'éviter le référendum, mais les patrons ne voulurent rien entendre. Et face au travail de nuit et du dimanche des jeunes salariés, les milieux patronaux sont également rétifs à tout compromis.

Actuellement, les jeunes salariés ont l'interdiction de tra-

vailler la nuit et le dimanche jusqu'à dix-neuf ans, les apprentis jusqu'à vingt. Un projet du Conseil fédéral prévoit d'abaisser cet âge limite à dix-huit ans pour tous. Cette tentative de flexibiliser la LTr a déjà été appuyée par le Conseil des Etats. A la Chambre des cantons, une proposition de minorité d'Alain Berset (PS/FR) et de Simonetta Sommaruga (PS/BE) n'avait pas passé la rampe: elle souhaite protéger les titulaires d'un contrat d'apprentissage, mais admet la possibilité d'étendre les horaires de travail pour les autres jeunes, notamment les étudiants à la recherche d'un petit boulot. Plus d'un an et une campagne de votation plus tard - où de nombreux partis et personnalités de droite se sont déclarés opposés à toute ouverture supplémentaire au travail dominical - le compromis voit ses chances grandir, notamment par le ralliement de nombreux parlementaires PDC et parce qu'il se base sur les positions exprimées lors de la procédure de consultation par les démocrates-chrétiens et par la Confé-

rence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Néanmoins, la position patronale ne change pas d'un iota. Les arguments en faveur de la protection des apprentis (notamment la santé, voir DP n° 1625, *Cynisme et mauvaise foi*) butent sur le blocage idéologique des milieux patronaux, qui ont en outre le culot de justifier leur proposition en évoquant la pénurie des places d'apprentissage, à laquelle ils n'accordent en général qu'un désintéret poli.

Des conditions de travail décourageantes

Mais leur fermeté sonne faux, car davantage de travail de nuit et du dimanche ne va pas créer de places d'apprentissage. D'une part, parce que des exceptions aux interdictions légales sont déjà possibles pour les formations où les apprentis ne peuvent faire autrement que travailler la nuit, par exemple les boulangers. Et d'autre part, parce que les métiers les plus concernés par le travail nocturne et dominical, l'hôtellerie et la restauration, peinent déjà à attirer des apprentis, en raison des mauvaises conditions de travail en vigueur dans ces branches, parmi lesquels on peut citer l'absence de treizième salaire pour tous et le non-respect systématique des minima conventionnels.

Ce dernier exemple montre bien à quel point la rigidité idéologique des patrons se retourne contre eux-mêmes, en sapant les efforts de formation de la relève. En effet, la pénurie d'apprentis menace d'ici quelques années. En raison du recul démographique annoncé dès 2008, de

moins en moins de jeunes entreront en formation post-obligatoire. Si d'ici là l'apprentissage signifie dans la plupart des cas une astreinte au travail nocturne et dominical, nul doute que les meilleurs élèves, ceux qui ont le choix, éviteront la formation professionnelle pour se tourner vers les formations entièrement scolaires (notamment le gymnase), où ils seront assurés non seulement d'éviter les affres de la LTr libéralisée, mais bénéficieront par exemple de plus de vacances et de temps libre et seront en meilleure santé. Aujourd'hui déjà, de nombreux secteurs commencent à manquer de personnel qualifié, en témoigne l'effroi des entreprises horlogères de la région de Bienne à l'annonce de la création de mille emplois par Rolex dans la cité bilingue. Comment pourront-elles empêcher le géant du luxe de débaucher les collaborateurs qu'elles ont déjà eu de la peine à trouver? Les milieux économiques doivent donc maintenir des conditions de travail et de formation attrayantes pour les apprentis, s'ils veulent bénéficier d'une relève bien formée.

L'enjeu de l'abaissement de l'âge autorisant le travail de nuit et dominical des apprentis va donc au-delà de la querelle sur la flexibilité du travail. En refusant à la gauche, pour des raisons purement idéologiques, un compromis pourtant raisonnable, les milieux économiques font plus que déployer leur arrogance. En sabotant la réputation de la formation professionnelle à l'orée d'une pénurie de jeunes à former, c'est leur relève qu'ils mettent en jeu.

jcs

www.domainepublic.ch

Retrouvez les articles de DP enrichis de documents importants, de références intéressantes sur notre site Internet.

Un forum consacré aux réformes des institutions suisses présente les positions et les propositions d'André Gavillet, Jean-Daniel Delley et Yvette Jaggi.